

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD180

présenté par
Mme Pompili, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« et des représentants d'établissements publics nationaux oeuvrant dans le champ des compétences de l'AFB-ONCFS »

les mots :

« , des représentants d'établissements publics nationaux oeuvrant dans le champ des compétences de l'AFB-ONCFS et des personnalités qualifiées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ajouter les personnalités qualifiées parmi les membres du collège ayant la majorité au sein du conseil d'administration de l'établissement.

Cette proposition vise à améliorer la gouvernance de l'établissement et est de nature à enrichir les délibérations du conseil en assurant un juste poids à chacun de ses membres.